

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA

MARTINIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du mardi 06 novembre 2018

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Votants		
35	23	29		
		Dont procurations		
		06		
VOTES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions	N'ayant pas pris part au vote
29	29	00	00	00

Date de la convocation

31/10/2018

Date d'affichage

31/10/2018

Objet de la Délibération

ANIMATION DU TERRITOIRE

L'art dans la ville 2018

Président de Séance :

Luc CLEMENTE

Secrétaire de Séance :

Yolène LARGEN-MARINE

L'an deux mille dix-huit et le **six novembre**, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc CLEMENTE, le Maire.

Etaient présents : MM Luc CLEMENTE, Fred DERNE, Marie GARON, Emile GONIER, Yolène LARGEN-MARINE, Félix CATHERINE, Christine ALIKER, Eric JULTAT, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Raphael BORDELAIS, Josiane NAPOLY épouse PUJAR, Gérard CHAUVET, Marie-Claude RAQUIL, Sainte-Claire JANVIER, Dominique CUPIT, William PAULIN, Nicole DUFEAL, Maurice JOSEPH-MONROSE, Marie-Victor PAIGERAC, Patrice CHARLEBOIS, Victorien QUIMBERT, Jean-Luc GRABIN, Marinette TORPILLE.

Absents excusés : MM Arlette BRAVO-PRUDENT, Patrick FLERIAG, Danielle MINIETTY épouse RAYMOND, Laurie ABAUL, Joseph Armand BRAY, Christian DORDONNE, Renaud SAINT-ALBIN.

Procurations : MM Arlette BRAVO-PRUDENT, MM Patrick FLERIAG, Danielle MINIETTY épouse RAYMOND, Laurie ABAUL, Joseph Armand BRAY, Christian DORDONNE ont respectivement donné procuration à Josiane NAPOLY épouse PUJAR, Marie GARON, Marie-Victor PAIGERAC, Patrice CHARLEBOIS, Maurice JOSEPH-MONROSE Yolène LARGEN-MARINE.

Absents : MM Maryse SOUFFLEUR épouse AUGUSTE-CHARLERY, Christophe AGELAN, Philippe TAIEB, Max ORVILLE, Léone VAILLANT épouse BARDURY.

Prefecture Martinique
Contrôle de légalité
REÇU LE

- 2 JAN. 2019

L'ART DANS LA VILLE 2018

Le Conseil municipal :

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la convention en date du 05 juin 2018, passée entre la ville de Schœlcher et le Ministère de la Culture pour la période 2018 à 2020 ;
- Vu l'avis favorable de la Commission « Humanité Culture et Arts » en date du 22 octobre 2018 ;
- Vu l'avis favorable du Bureau municipal en date du 30 octobre 2018 ;
- Vu le rapport de présentation transmis aux conseillers municipaux ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

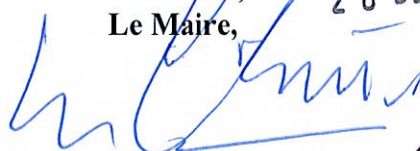
- L'organisation et la mise en œuvre de la programmation 2018 de l'opération « L'ART DANS LA VILLE » sont approuvées ;
- Le budget prévisionnel, d'un montant de vingt-huit mille six cent quatre-vingt-quinze euros et trente-cinq centimes (28 695,35 €) et retracé dans le plan de financement suivant, sont approuvés ;

ART DANS LA VILLE 2018 – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

FINANCEMENT DE L'OPERATION	MONTANTS
Direction des affaires culturelles (DAC)	20 000,00 €
Ville et autres partenaires	8 695,35 €
Total	28 695,35 €

- Monsieur le Maire est autorisé à rechercher des financements complémentaires pour cette manifestation culturelle et artistique.

Pour extrait certifié conforme,
Schœlcher, le 28 DEC 2018
Le Maire,



LUC CLÉMENTÉ

